

PROCES – VERBAL CR STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du : Mercredi 10 novembre 2021 - Restreinte

A : 09h00 (Fin : 10h45)

Lieu : Siège de la LBF (Montgermont)

Présents : Messieurs, B. LEBRETON, M. BESNARD, M. HAYE, Y. HERVIAUX

Assistent : Monsieur, C. COUE ; Madame, T. SCACHE

Excusés : Messieurs, Y. LE COCQ, S. VALENTIN

Le Président de la commission, Bernard LEBRETON, ouvre la séance en présentant l'ordre du jour.

1 – Point sur les dérogations 2021-2022

R2			
D56	LORIENT SP.	KHICHANE Arab	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation sous réserve que M. KHICHANE se présente à la formation continue du mois de novembre.

U17 R2			
D35	FOUGERES AGL DRA.	DUPAS Arnaud	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation cette saison à M. DUPAS Arnaud, il pourra être sur le banc avec sa licence dirigeante.
D22	ST. PAIMPOLAIS F.C.	RIVOALLAN Erwan	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation sous réserve que M. RIVOALLAN s'inscrit au module U17-U19 du CFF3 ainsi qu'à la certification du CFF3 avant la fin de saison (dernière session de certification du CFF3 le 10 juin 2022).



U16 R1			
D35	FOUGERES AGL DRA.	MOTTAY Mickaël	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation cette saison à M. MOTTAY Mickaël, il pourra être sur le banc avec sa licence dirigeante.

U16 R2			
D35	FC GUICHEN	LEVAILLANT Thierry	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation sous réserve que M. LEVAILLANT se présente à la formation du CFF3 et passe la certification de celui-ci avant la fin de saison (dernière session de certification du CFF3 le 10 juin 2022). Elle encourage vivement M. LEVAILLANT à s'inscrire à la session du CFF3 du 14 au 17 décembre au sein du District des Côtes d'Armor et rappelle qu'une autre vient de se terminer dans le District d'Ille et Vilaine.

U15 R1 F			
D35	FC MORDELLES	MARTIN Anthony	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation sous réserve que M. MARTIN s'inscrive et se présente à la formation du CFF2 avant la fin de saison.

2 – Point sur les désignations seniors

La commission a pris connaissance des données suivantes :

- 6 clubs évoluant en R3 n'ont toujours pas régularisé leur situation vis-à-vis du Statut des Educateurs.
- 3 clubs évoluant en R2 Féminines n'ont pas régularisé leur situation.
- 4 clubs évoluant en R1 Futsal n'ont pas régularisé leur situation.

Ainsi, 13 clubs évoluant dans nos championnats régionaux en catégorie senior sont encore en infraction vis-à-vis du Statut des Educateurs alors même que les listes des clubs en infraction sont parues le 10 octobre sur le site officiel de la Ligue à titre d'information.

Ces clubs recevront un courrier sur la messagerie officielle du club dans les prochains jours.

4 – Cartes d'éducateurs

La Commission a procédé à un nouvel envoi.

Commission Régional du Statut des Educateurs – 10 novembre 2021



5 – Divers

La commission rappelle que les éducateurs ont un rôle d'exemplarité à jouer aux bords du terrain, et qu'il n'est pas acceptable qu'ils soient la source d'animosité lors d'un match. Par ailleurs, un article verra le jour dans le prochain « Foot Bretagne » revenant sur ce sujet, il sera aussi question des badges d'éducateurs avec l'intervention d'un arbitre et d'un éducateur désigné.

La commission a aussi pris connaissance de la décision de la Commission Fédérale du Statut des Educateurs d'accorder une dérogation à M. BOULIC Yohann éducateur de La St Pierre de Milizac pour son équipe évoluant en N3.

Enfin, la CR Statut des Educateurs a pris note des suspensions des éducateurs évoluant dans ses championnats régionaux ainsi que des démissions et changements d'entraîneur récemment actés.

Prochaines réunions :

La CR Statut des Éducateurs revoit son calendrier prévisionnel de réunion.

La prochaine réunion se tiendra en plénière le samedi 11 décembre 2021 au Centre Technique Henri Guérin à Ploufragan.

P. GEORGES
Directeur Général de la LBF

